

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 12 JANVIER 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **douze janvier** à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, M. Christophe MIQUEU.

**Absents ou excusés** : Mme Sandrine COMBEFREYROUX (pv à S. PANCHOUT), Mme Sandrine DECHE (pv à MJ. LAWThER), M. Luc HERAULT (pv à Y. d'AMÉCOURT), Mme Karine LUMEAU (pv à S. DUBERGA), Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER (pv à C. BONNEAU), Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET (pv à C. MIQUEU).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte rendu du 10 novembre 2014, et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à dix-neuf voix pour.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris de la semaine précédente.

Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal ses condoléances à Monsieur Luc HERAULT pour le décès de sa mère.

Monsieur le Maire évoque l'heure inhabituelle de cette séance (17H00), et explique que le conseil municipal devait se réunir ce lundi 12 janvier pour permettre le dépôt du dossier de DETR 2015 pour le projet du pôle culturel et associatif avant le 15 janvier 2015. L'heure de cette séance s'explique en raison du bureau de la CdC su Sauveterriens est organisé ce même jour à 18H30.

Monsieur Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

**1 – POLE CULTUREL, TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF EN CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire présente les plans du projet proposé par l'architecte Monsieur BLASQUEZ.

L'ancien garage de Monsieur CHAUVET accueillera la bibliothèque qui communiquera avec la salle des fêtes (toilettes en commun), l'immeuble « Brugère » accueillera lui, les « restos du cœur », un local associatif (l'ADMR pourrait être intéressée, ...) ou commercial et à l'étage un grand gîte communal.

Un espace urbain (rué piéton) sera (re)créer de la rue de la Font à la rue des jardiniers, en conservant la petite place et le barbecue se trouvant entre la salle des fêtes et la maison « Brugère ».

L'aspect des deux façades rue St Romain (immeuble Chauvet) et rue de la Font (immeuble Brugère) sera conservé et mis en valeur.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et la demande de subvention au titre de la DETR 2015. Il indique que la commune va présenter ce projet comme bénéficiant à plusieurs communes car

la bibliothèque et le local des restos du cœur bénéficient à de très nombreuses communes voisines. Cet aspect intercommunal nous permettra d'obtenir une subvention plus importante.

**Délibération – 2015-01-01**

Création d'un Pôle culturel-touristique-associatif		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
<b>Travaux</b>			
Marchés de travaux		700 000.00	
<b>Prestations intellectuelles</b>			
Maîtrise d'œuvre (6.5 %)		45 500.00	
Bureau de contrôle, SPS, étude de sol... (6.5%)		45 500.00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>791 000.00</b>	
ETAT - DETR 2015 - Investissement "Bâtiments et édifices affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte" Taux 35% (plafond 800 000€)			245 000.00
Conseil Général 33 - Villages anciens			0.00
Conseil Régional d'Aquitaine - Plan Bastide			0.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>245 000.00</b>
TVA (20% du montant HT)		20.00%	158200
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		16.40%	155 706.77
Commune (autofinancement) et autres subventions			548 493.23
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>		<b>949 200.00</b>	<b>949 200.00</b>

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), d'adopter le plan de financement et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires (état : DETR 2015, conseil général, conseil régional, Europe,..) à dix-neuf voix pour.

**2 – CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES**

- Proposition acquisition terrain « Meyran » - **délibération 2015-01-02**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise en vente récente de la propriété MEYRAN à Pringis (route de Bordeaux) : parcelles AW n° 64, 173, 175. Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles avaient été classées en zone UE (zone urbaine regroupant des équipements publics ou d'intérêt collectif) dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'acquisition de ces terrains présente une opportunité intéressante pour la commune dans le cadre d'une future extension de la RPA (Résidence Personnes Agées) de Pringis. En effet, les parcelles sont voisines de la RPA Pringis existante. Cette propriété est composée d'une maison d'habitation de 224 m<sup>2</sup> environ sur un terrain de 7 723 m<sup>2</sup> au total.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de l'ensemble de la propriété (maison et terrain) pour la signature du compromis de vente à un prix de 200 000 € net vendeur. Néanmoins, la commune étant essentiellement intéressée par le terrain, Monsieur le Maire propose de rechercher un éventuel acheteur pour la maison et 1500 m<sup>2</sup> de terrain.

Monsieur Miqueu indique que si cet achat a bien une vocation sociale et qu'une priorité est donnée à une extension de la RPA, alors son groupe soutient la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à dix-neuf voix pour, autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'acte d'acquisition de la propriété MEYRAN pour un montant de 200 000 € + frais de négociation (service immobilier) et frais de notaire
  - engager la recherche d'un éventuel acquéreur de la maison avec 1500 m<sup>2</sup> de terrain.
- réactualisation acquisitions terrains « Patachon » - **délibération 2015-01-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09/09/2013 (n° 2013-09-21) par laquelle l'acquisition de parcelles à Saint Romain de Vignague avait été validée afin de prévoir la création d'une future voirie conformément à l'emplacement réservé n°2 du PLU.

A la suite de la déclaration préalable et de la création des nouvelles parcelles par le géomètre, le nombre de m<sup>2</sup> concernés par la transaction a évolué. Des lors, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour acquérir ces espaces au tarif évalué par France Domaine soit 22 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

ZL n° 530, 533 et 536 à « St Romain de Vignague Nord » d'une superficie de 18 a 67 ca (1867 m<sup>2</sup>) avec, conformément à la déclaration préalable, au nord-est, sur la grande longueur un accès pour les canalisations (servitude de passage) du lot B - ZL n° 532 et 535.

Appartenant à l'indivision PATACHON de Saint Romain en vue de permettre de faire le lien avec le chemin de rural, de desservir le lotissement du clos de Vignague et les terrains classés constructibles au PLU.

Madame ROUGIER-SAINT-MARTIN indique que les véhicules roulent à une vitesse excessive sur la route entre « Mayne Vieil/Bouey » et la RD 670 (bourg de St Romain) et que cela entraîne un problème de sécurité. Monsieur MIQUEU souligne également cette problématique et précise également l'inquiétude présente dans le voisinage au sujet d'une ouverture de ce chemin rural, et de l'accentuation du passage que cela va engendrer.

Monsieur TOMADA indique que des solutions peuvent être étudiées dans le cadre de la commission FAVAT (voirie).

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), décide :

- d'acquérir les parcelles «Saint Romain de Vignague Nord» cadastrée ZL n° 530-533 et 536
- que l'acquisition se fera au prix 41 074 € soit 22€ le m<sup>2</sup> et les frais de notaire seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ce bien

- Régularisation cession ancien fossé Mont Saint Fort – **délibération 2015-01-04**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de régulariser la cession d'un ancien fossé au lieu-dit Mont saint Fort. Ce fossé n'existe plus matériellement (totalement comblé) mais est toujours répertorié au cadastre. Une vente est cours et ce point pose problème aux acquéreurs. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour prendre une délibération de principe afin d'acter la rétrocession de cet ancien fossé. Pour cela, ce terrain doit être classé dans le domaine privé afin de pouvoir être vendu au propriétaire de la parcelle qu'il traverse.

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, accepte que soit effectué la régularisation de ce fossé.

### **3 – SDEEG**

- Bornes de recharge pour véhicules électriques – **délibération 2015-01-05**

Madame LAWThER présente la demande du SDEEG, à savoir si la commune de Sauveterre de Guyenne est susceptible d'accueillir l'implantation de bornes de recharges de véhicules électriques (2 bornes avec 3 points de recharges).

Mme LAWThER indique que la démarche du SDEEG33 s'inscrit dans la politique gouvernementale de transition énergétique (Décret n° 2014-1313 du 31 octobre 2014 pris pour l'application de la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public).

En Gironde, 80 sites ont été retenus pour participer au déploiement soit 157 bornes au total. Le maillage territorial est important puisque c'est lui qui garantira la bonne efficacité de la politique gouvernementale. Lors de notre rendez vous avec le SDEEG33 le 18/11/2014, il nous a été signifié que plusieurs communes autour de Sauveterre sont sollicitées : Ste Terre, Targon, Caudrot, La Réole, Monségur, Pellegrue, St Macaire, Langon, St Pierre d'Aurillac. La majorité ont donné un accord de principe à l'exception de CAUDROT et de TARGON qui restait en attente.

L'investissement est pris en charge à 80% par l'Etat.

Soit pour la commune de Sauveterre un montant de 3400 € (coût total pour 3 points de charge soit 2 bornes : 17 000 €). Le SDEEG prend en charge : installation, énergie, maintenance, supervision, assurance.

Le coût de fonctionnement est de 300 € par borne et par an (soit 600 € pour 2 bornes).

Au-delà de 2 charges/semaine, l'investissement devient rentable pour le SDEEG. Lorsque la rentabilité sera atteinte, le SDEEG prévoira un reversement ou une déduction du coût de fonctionnement pour la commune.

Madame LAWThER indique que ce projet a été étudié en commission DDOC. Cette proposition ne fait pas l'unanimité mais une majorité des membres de la commission ont perçu ce projet comme faisant partie d'une dynamique locale, nationale et européenne. Le véhicule électrique trouve une pertinence particulière pour les collectivités territoriales (services techniques, bus communaux, etc.) En milieu rural, son niveau d'autonomie convient parfaitement aux besoins des déplacements pendulaires comme ponctuels.

Monsieur MIQUEU explique pourquoi l'installation de ces infrastructures de recharge ne semble pas opportune à son groupe :

- il souligne le faible nombre de voitures électriques qui circulent actuellement. Les rares acheteurs ne sont que des ménages aisés. Du reste, si l'on suit la surprenante logique du SDEEG, ce n'est pas le nombre de voitures qui conduit à l'installation de ces bornes, mais c'est grâce à l'installation de ces bornes que le nombre de voitures se développera?! Ce postulat est invérifiable...

- il demande à ce que l'on s'interroge fortement sur la dimension écologique de ces voitures, qui fonctionnent à l'électricité nucléaire...qui jusqu'à preuve du contraire n'a rien de "propre" ou de "vert". Par ailleurs, l'Ademe a démontré que la voiture électrique est loin d'être la meilleure en termes d'émissions de CO2. C'est la raison pour laquelle ces voitures électriques ne sont pas considérées comme « propres » ou « vertes ».

Monsieur MIQUEU conclue en précisant que l'argent public ne doit pas être mobilisé pour l'instant sur ce projet et que le groupe « Sauveterre pour tous » votera contre.

Monsieur de la RIVIERE informe que l'électricité nécessaire pour ces bornes n'est pas forcément nucléaire, d'autres filières sont possibles (photovoltaïque, éolien...).

Mme LAWThER précise que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de diminution de la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2025.

Elle rappelle que le pays s'est engagé depuis plusieurs années sur le mix énergétique au niveau de sa production électrique.

L'électricité verte s'est développée et devrait représenter 30% de la consommation d'ici 2030.

Madame LAWOTHER indique que différents éléments sont à prendre en compte dans ce débat : l'exemplarité des collectivités, l'acquisition de véhicules électriques par les collectivités, la réflexion sur la mise en place éventuelle de véhicules électriques en libre-service.....

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est engagée dans la production locale d'électricité selon les plans gouvernementaux et possède elle-même un véhicule électrique.

Monsieur SALLABERREMBORDE demande si les recharges seront gratuites ? Madame LAWOTHER indique que la recharge sera payante (un abonnement + un montant forfaitaire/recharge).

Après échange de vue, le conseil municipal, à quatorze voix pour, quatre voix contre (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), et 1 abstention (Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN), approuve les travaux d'installation de recharges pour véhicules électriques et le financement nécessaire correspondant.

- Diagnostic éclairage public – **délibération 2015-01-06**

Madame LAWOTHER présente le projet de diagnostic éclairage public de la commune et présente l'offre du SDEEG sur leur accompagnement des collectivités sur la gestion de l'éclairage public (diagnostic et transfert de compétences).

La mairie de Sauveterre souhaite mettre en œuvre un diagnostic énergétique sur l'éclairage public de la commune afin de « Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en toute sécurité »

Le diagnostic devra présenter :

- Inventaire du patrimoine : la description de l'état actuel du réseau, point de vue matériels et point de vue énergétique, grâce à l'analyse des factures
- L'étude énergétique pour analyser le fonctionnement du réseau
- Bilan sécuritaire
- La proposition d'améliorations, chiffrées et argumentées, avec un plan d'actions en fonction de nos priorités

La proposition du SDEEG pour la réalisation de ce diagnostic s'élève à 5 250 € TTC pour 350 points lumineux environ.

Monsieur MIQUEU signale que le diagnostic est le plus important et que le groupe « Sauveterre pour tous » est favorable à la réalisation du diagnostic dans un premier temps sans envisager un transfert de compétence.

Monsieur PUAUD précise que la commune est propriétaire du réseau et que cela entraîne des responsabilités importantes : entretien du réseau (curatif et préventif), réponses aux DT/DICT... La réalisation de ce diagnostic doit permettre de vectoriser et de mieux connaître notre réseau afin de nous conformer à la réglementation et à nos obligations de gestionnaire.

Au vu des propositions du SDEEG, deux options s'offrent à nous :

- Pack complet : diagnostic + transfert de compétences EP
- Lot n° 1 : diagnostic et en éventuel lot n°2 : transfert de compétence EP

Après échange de vue, le conseil municipal à dix-neuf voix pour, opte pour le lot n°1 diagnostic et ne se prononcera sur un éventuel transfert de compétence qu'après la réalisation du diagnostic et donc en toute connaissance de cause.

## **AGENDA**

### **Janvier 2015**

- 16 : Cérémonie des vœux 2015 (18H00)
- 17 : Quine Pétanque
- 18 : Quine Paroisse
- 18 : St Vincent
- 21 : Repas des séniors CCAS (salle culturelle)
- 23-24-25 : Journée mondiale des lépreux (Fondation Raoul Follereau)
- 24 : Conférence « Du vin pour des dieux et des hommes : le vin dans le monde antique »
- 24 : Concert restos du Cœur
- 25 : Repas de la Chasse
- 28 : Collecte de Sang
- 31 : Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers

### **Février 2015**

- 01 : Quine des aînés
- 07 : Quine Pétanque
- 14 : Conférence « La musique baroque »
- 14 : Théâtre des salinière « Un pyjama pour six »

### **Mars 2015**

- 22 et 29 : élections départementales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.